

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 19 membres présents et excuse les membres absents.

18h05 : arrivée de M. ATHOUMANI

Secrétariat de séance :

M^{me} GALTIER assure le secrétariat de séance.

ORDRE du JOUR :

1 – Organisation générale :

- Installation du CA, des différentes instances et commissions :
 - Conseil de Discipline ; Conseil de la Vie Lycéenne
 - Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté ; Commission Hygiène et Sécurité
 - Commission de Restauration ; Conseil Pédagogique
 - Commission d'Appel d'Offres ; Comité de Développement Durable
- Programme d'activité de la PsyEN

Information

2 – Organisation et activités pédagogiques et éducatives :

- Rentrée 2022
- Semaine de l'orientation
- Bilan de la distribution des manuels scolaires

Information

Décision

Information

3 – Gestion matérielle et financière :

- Contrats et conventions
- Prélèvement sur fonds de roulement
- Tarifs S.R.H. et autres tarifs – Découpage trimestriel
- Occupation des logements de fonction
- Sorties et voyages

Décision

Décision

Décision

Information

Décision

4 – Questions diverses

M. DEROUIN soumet au vote le compte-rendu du CA du 05 juillet 2022 :

Vote : Votants : 20 Pour : 19 contre : 0 abstention : 1

18h10 : arrivée de M^{me} BERTRAND

1 - ORGANISATION GÉNÉRALE :

M. le Proviseur présente la composition du CA pour 2022-2023 ([Cf. annexe n°1](#)).
Le CA est donc officiellement installé.

M. le Proviseur présente la composition des différentes instances du lycée ([Cf. annexe n°2](#)).

M. le Proviseur informe les membres présents de l'évolution des textes relatifs à la Commission Permanente (*cette instance a perdu ses attributions consultatives*), et propose donc de ne pas l'installer.

Vote : Votants : 21 Pour : 20 contre : 0 abstention : 1

M. le Proviseur informe les membres présents que l'Assistant de Prévention du lycée est M. DELAVault.

2 - ORGANISATION ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES :

➤ RENTRÉE 2022

M. DEROUIN présente les effectifs arrêtés à ce jour : 726 élèves répartis sur les différents niveaux de la seconde aux BTS.

Il souligne des effectifs moyens en 2nde supérieurs à 30 élèves par classe.

Il note qu'en 1STMG et TSTMG, les effectifs sont un peu chargés, notamment en raison de plusieurs arrivées extérieures.

En BTS NDRC, plusieurs désaffections conduisent à engager une réflexion sur l'attractivité du BTS : peut-être serait-il opportun que la formation soit proposée aux alternants ?

En BTS GPME, les effectifs sont stables.

A la rentrée, l'ensemble des personnels enseignants était présent.

L'affectation des personnels de santé, sociaux, d'orientation et de la collectivité a connu quelques difficultés.

A ce jour, la situation est réglée.

➤ SEMAINE DE L'ORIENTATION

Mardi 21 février 2023 à l'Espace André Lejeune : Forum post-bac à destination de nos élèves de 1^{ère}

Nos deux BTS tiendront également un stand.

Judi 23 et vendredi 24 février 2023 à l'Espace André Lejeune : le lycée présentera ses formations au Forum post-3^{ème} de la CREUSE.

M. DUCHIER souhaite savoir qui représentera le lycée avec les représentants de l'administration.

M. DEROUIN répond qu'un conseil pédagogique se réunira sur cette question et qu'il fera appel, entre autres, aux enseignants volontaires.

Journées Portes Ouvertes prévues le **samedi 11 mars 2023** (9h-12h – 13h30-16h), concomitamment à celles du lycée Jean FAVARD pour faciliter la venue des familles.

Quelques autres dates à noter :

20 et 21 mars 2023 : épreuves de spécialités terminale Bac 2023

Seuls les élèves de terminale seront au lycée. Les élèves de 2nde et 1^{ère} seront libérés pour permettre de bonnes conditions de tenue des examens (*silence, nombre de salles suffisant etc...*).

Afin de corriger les copies, les enseignants seront amenés à libérer leurs classes sur 4 demi-journées maximum entre la tenue des épreuves et le 07 avril 2023. Ils pourront aussi être appelés à assister aux commissions d'harmonisation.

Présentation d'une motion par les représentants des personnels enseignants et d'éducation concernant la demande de report des épreuves de spécialité du baccalauréat en fin d'année scolaire afin de permettre aux élèves de bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Motion lue par M^{me} DELABESSE, et [jointe au PV](#)

➤ BILAN DE LA DISTRIBUTION DES MANUELS SCOLAIRES

M. DEROUIN estime le bilan globalement positif.

M^{mes} GALTIER et BERTRAND présentent et distribuent un bilan chiffré de la distribution des manuels.

Points positifs à retenir : base élèves à jour dès la rentrée (*sauf rares exceptions*) ; la mobilisation de tous les services sur les deux 1^{ers} jours de la rentrée a limité ainsi l'impact sur le fonctionnement normal des services Vie scolaire, intendance et CDI.

Points négatifs : de nombreuses pannes de réseau ont désorganisé le calendrier et nécessité quelques reprogrammations.

M. DUCHIER fait remarquer que les pannes de réseaux ont été anormalement nombreuses en début d'année et que certaines se reproduisent encore de manière plus ponctuelle ; il souligne qu'elles sont dommageables pour la bonne tenue des cours.

L'emploi du temps des élèves de 1^{ere} et terminale sur le vendredi prévu au calendrier était peu compatible avec la distribution (*en cours de spécialités ou de langues*) générant, d'une part, une désorganisation importante des cours et ne permettant pas, d'autre part, de généraliser l'inscription des noms des élèves dans chaque manuel remis ; l'échange de manuels scolaires entre élèves constitue donc un risque constaté.

La désorganisation des cours est confirmée par l'intervention de Laura DURUDAUD, représentante des élèves.

M. DEROUIN explique que son choix de sacrifier ces toutes premières heures de cours s'est fait dans un souci d'efficacité (*quasiment tous les élèves étaient pourvus de leurs manuels au 05 septembre 2022*).

M^{me} BERTRAND souligne que les licences numériques des manuels arrivent toutes peu à peu à échéance et qu'il n'y aura bientôt plus aucun manuel numérique accessible sur *Lycée connecté*. Les éditeurs demandant des contributions financières impossibles à financer par le lycée.

3 - GESTION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

➤ OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

M. DUPLESSIS présente les logements occupés pour nécessité absolue de service (NAS) ainsi que les logements vacants.

Un des logements occupés par NAS est aujourd'hui partiellement occupé par un personnel en Congé de Longue Maladie (CLM).

M. DEROUIN explique qu'un personnel en CLM ne peut plus bénéficier d'un logement attribué par NAS.

Il précise aussi que ni le lycée, ni la Région ne possède un double des clés ce qui a posé et pose encore des problèmes en termes de sécurité du bâtiment et en matière d'entretien du matériel de chauffage (*entretien notamment du chauffe-eau à gaz*).

Cette situation engage la responsabilité du chef d'établissement, la libération de l'appartement inoccupé lui semblant nécessaire pour garantir la sécurité des lieux.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/24 rendu public pour affichage

➤ CONTRATS ET CONVENTIONS

M. DUPLESSIS présente les contrats et conventions suivants :

AVENANT A LA CONVENTION CASTERMANN : exposition au CDI des planches de BD « *Les clandestines de l'Histoire* » du 09/11/2022 au 04/01/2023

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/19 rendu public pour affichage

CONVENTION MACARONS ET CHOCOLATS EN BTS : vente de chocolats par les étudiants de BTS dans le cadre de leur formation

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/23 rendu public pour affichage

MODELES DE CONVENTION TRIPARTITE OU QUADRIPARTITE POUR LA LOCATION DES LOCAUX :

La Région impose de réclamer une participation au financement des fluides. N'ayant pas de compteurs dédiés, il faudra évaluer cette contribution.

M. DUCHIER propose de relever le compteur général du lycée pour un week-end habituel et de comparer avec un week-end accueillant une manifestation.

M. DUCHIER rappelle que pour la Bourse aux minéraux, cette soudaine demande de participation au financement des fluides va amputer les bénéfices récoltés qui sont réservés à l'unique usage des élèves (*pour financer la baisse de la participation financière des familles aux sorties géologiques*).

Vote : Votants : 21 Pour : 8 contre : 0 abstention : 13

ACTE n° 1/25 rendu public pour affichage

AVENANT À LA CONVENTION RECTORAT POUR LES REPAS DSDEN DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2022 :

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/18 rendu public pour affichage

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL D'ATHLETISME (JAVELOTS) PAR LE LYCEE DE SAINT-VAURY POUR LES ELEVES DE L'OPTION EPS :

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/20 rendu public pour affichage

CONVENTION POUR LA BOURSE AUX MINERAUX DU 09 AU 12 DECEMBRE 2022 :

Prêt à titre onéreux : 300€

M. DUCHIER fait remarquer que cette somme correspond à un tiers des bénéfices récoltés en général lors de ce week-end entièrement organisé par les enseignants et élèves en SVT du lycée.

Ce type de manifestation implique un engagement sur 3 jours des enseignants et des élèves de SVT volontaires ; c'est une activité chronophage qui impacte fortement la vie personnelle des personnes impliquées.

Si les bénéfices retirés ne sont pas au rendez-vous, il est possible que cette manifestation organisée depuis plus de 20 ans au lycée ne soit pas reconduite l'an prochain.

M. DEROUIN rappelle que l'établissement scolaire n'a pas vocation à faire des bénéfices.

M. DUCHIER et M^{me} GALTIER rappellent que cet argent est récolté pour réduire la participation financière des familles afin qu'un maximum d'élèves puisse participer aux sorties et voyages géologiques fortement recommandées dans les programmes.

M. CASTAN se félicite de la participation financière de la MGEN à cet évènement qui fait partie du paysage évènementiel guéretois en décembre et qui est fortement rattaché à l'histoire du lycée.

Il s'attriste de constater que cette manifestation pourrait disparaître si la Région ne revient pas sur sa décision de mettre en place cette participation financière à la charge de l'occupant-organisateur, pour des activités organisées au bénéfice des élèves.

M. DUPLESSIS rappelle que les familles ne pouvant financer les sorties ou voyages scolaires peuvent faire une demande de Fonds Social Lycéen.

M. DUCHIER explique que les familles hésitent à faire les demandes par pudeur ou par difficulté à compléter les dossiers.

M^{me} VEDRENNE rappelle l'importance des sorties et voyages pédagogiques tant pour leurs apports dans l'apprentissage des élèves que pour leur épanouissement et formation en tant que futur citoyen.

M. DEROUIN indique que si des sorties ou voyages ne peuvent pas se faire, c'est uniquement pour des raisons financières (*coût des transports notamment*).

18h57 : Départ d'Emma GODIN

Vote : Votants : 20 Pour : 8 contre : 0 abstention : 12

ACTE n° 1/16 rendu public pour affichage

CONTRAT POUR LA MACHINE A AFFRANCHIR A L'ACCUEIL :

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/22 rendu public pour affichage

Conventions présentées par M. DEROUIN :

AVENANT A LA CONVENTION SCIENCES PO BORDEAUX :

Il s'agit d'un partenariat qui permet de financer la préparation des élèves de 1^{ère} et de Terminale volontaires sur le mercredi AM par 6 enseignants, à tour de rôle.

La convention permet également la mise en place d'un tutorat entre étudiants et élèves de terminale ainsi que la visite gratuite des locaux de Sciences Po Bordeaux.

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ESPACE FAYOLLE POUR LES ELEVES DE L'OPTION THEATRE :

Non soumise au vote

CONVENTION AVEC LE CINEMA LE SENECHAL dans le cadre de Lycéens au cinéma (*3 films pour l'année*) et pour le Ciné-club :

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/31 rendu public pour affichage

CONVENTION AVEC LE CINEMA LE SENECHAL / REDUCTION TARIFAIRE + PRISE EN CHARGE D'UN EURO / ELEVE DE L'OPTION CINEMA AUDIO-VISUEL

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/34 rendu public pour affichage

CONVENTION EGEE POUR LES ELEVES DE BTS : 250€ par an pour la prise en charge des déplacements des conseillers EGEE

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 1/33 rendu public pour affichage

**CONVENTION POUR L'OCCUPATION DE L'ESPACE ANDRE LEJEUNE DANS LE CADRE DU FORUM POST 3^{EME}
LE 21 FEVRIER 2023 :**

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

ACTE n°1/32 rendu public pour affichage

➤ **TARIFS S.R.H. ET AUTRES TARIFS – DÉCOUPAGE TRIMESTRIEL**

M. DUPLESSIS explique que pour l'année 2023 la totalité des découpages des congés scolaires ne sont pas encore connues. Il propose donc le découpage suivant :

Trimestre	Nb jours	3.27 €	2.97 €	7.88 €	3.90 €	3.55 €	9.46 €
		DP 4jours (hors mercredi)	DP 5jours	Pension	BTS 4jours (hors vendredi)	BTS 5jours	BTS INTERNE
Janv-Mars 2023	54	/	160.38 €	425.52 €	/	191.70 €	510.84 €
	43	140.61 €	/	/	167.70 €	/	/
Avril-juillet 2023	55	/	163.35 €	433.40 €	/	195.25	520.30 €
	43	140.61 €	/	/	167.70 €	/	/
Sept-déc 2023 *	70	/	207.90 €	551.60 €	/	248.50 €	662.20 €
	56	183.12 €	/	/	218.40 €	/	/
TOTAL	179	/	531.63 €	1 410.52 €	/	635.45 €	1 693.34 €
	142	464.34 €	/	/	553.80 €	/	/

* Le découpage septembre-décembre est susceptible de modification, le calendrier scolaire 2023-2024 n'étant pas arrêté au 20/10/2022.

M^{me} POIRIER relaye l'inquiétude de certains parents concernant la réception des factures liées à la demi-pension ou à l'internat.

M. DUPLESSIS explique que le nouveau logiciel comptable OP@LE pose de réels soucis d'utilisation au quotidien.

M^{me} Brun insiste sur le fait que les personnels d'Intendance « naviguent à vue » avec ce logiciel.

La phase de test est pourtant dépassée et ils se retrouvent à faire remonter en temps réel les multiples dysfonctionnements sans pour autant recevoir d'aide ou de solutions en retour.

Les factures vont être envoyées aux familles par mail.

Le prélèvement automatique ne pourra pas être mis en place, toujours en raison d'incertitudes concernant OP@ALE. Mais le télépaiement sera possible.

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

ACTE n°1/27 rendu public pour affichage

TARIFS ET TAUX POUR INFORMATION (fixés par le Conseil régional) : baisse du taux de reversement du FARPI de 22.5% l'an passé à 18.5% cette année (contribution de l'établissement à la rémunération des personnels Région pour aider à financer les denrées).

M. DUPLESSIS a calculé que cette baisse alimenterait le budget de l'établissement de la somme modeste de 17 000€ environ.

TARIFS POUR VOTE (non fixés par le Conseil régional) : tarifs d'hébergement pour les personnels et autres (nuitée, repas...)

Par cohérence avec la stabilité des tarifs fixés par la Région pour les agents de la Collectivité, les tarifs pour le personnel enseignant restent inchangés.

Vote : Votants : 20 Pour : 20 contre : 0 abstention : 0

ACTES n°1/26 et n°1/28 rendus publics pour affichage

DEGRADATIONS / VENTES : BOITES DE PRESERVATIFS, CARNETS DE CORRESPONDANCES PERDUS OU DEGRADES, CARTES DE SELF...

Vote : **Votants :** 20 **Pour :** 20 **contre :** 0 **abstention :** 0
ACTE n°1/29 rendu public pour affichage

M^{me} Poirier demande s'il y a des préservatifs gratuits à l'infirmerie. Il est répondu que oui.

LOCATION DE SALLES – CAFE D'ACCUEIL :

Vote : **Votants :** 20 **Pour :** 20 **contre :** 0 **abstention :** 0
ACTE n°1/30 rendu public pour affichage

CONTRATS, CONVENTIONS / ABONNEMENTS LOGICIELS ET ABONNEMENTS GERES PAR LE CDI :

Vote : **Votants :** 20 **Pour :** 20 **contre :** 0 **abstention :** 0
ACTES n°1/35 – n°1-15 – n°1/14 rendus publics pour affichage

➤ SORTIES ET VOYAGES

SORTIE FACULTATIVE A PARIS POUR LES BTS : VISITE DU SENAT ET ATELIERS DES LUMIERES

25€ par étudiant (BTS) ou élève (mention complémentaire)

Vote : **Votants :** 20 **Pour :** 20 **contre :** 0 **abstention :** 0
ACTE n°1/17 rendu public pour affichage

CORRECTION DU BUDGET DE VOYAGE DANS LES ALPES : SORTIE GEOLOGIE

3 nuitées pour les élèves de première spécialité SVT et 4 accompagnateurs

258€ par famille

Vote : **Votants :** 20 **Pour :** 20 **contre :** 0 **abstention :** 0
ACTE n°1/21 rendu public pour affichage

SORTIE COP 27 A BORDEAUX :

M^{me} JALLAIS et 15 élèves de 703

M^{me} PERRIER demande comment les élèves ont été choisis.

M. DUCHIER pense qu'il s'agit d'élèves écolycéens ou écodélégués engagés dans les nombreuses actions Développement Durable du lycée.

M. DEROUIN rappelle que le lycée est labellisé au plus haut niveau en matière de Développement durable grâce à l'investissement sans faille de la Référente Développement Durable du lycée M^{me} JALLAIS et de tous les écolycéens depuis de nombreuses années.

Il précise que la région n'a prévu d'accueillir et financer l'hébergement pour cette COP 27 des lycéens que pour 15 élèves.

A noter, très prochainement, la friperie d'hiver qui vise à encourager le troc de vêtements pour lutter contre la surconsommation.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Une motion des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation « *Oui aux économies d'énergies, non à la dégradation des conditions de travail de la communauté scolaire* » est lue par M^{me} VEDRENNE et [annexée au PV](#).

M. DEROUIN regrette que les représentants de la Région ne soient pas présents à ce CA sans avoir eu la prévenance de s'excuser.

Une réunion est prévue prochainement concernant les coûts liés à l'entretien du réseau de chaleur urbain.

M. DEROUIN précise que le compte-rendu du conseil pédagogique sera envoyé par mail dès le mardi 15 novembre à tous les enseignants ainsi que le calendrier prévisionnel annuel et le TRMD actualisé.

M^{mes} VEDRENNE et POIRIER demandent s'il serait possible de programmer les dates des prochains CA et autres instances afin de permettre à chacun de s'organiser.

A 19H50, l'ODJ étant épuisé, M. DEROUIN remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance.

La secrétaire de séance,



Stéphanie GALTIER

Le Président,



LYCÉE PIERRE BOURDIEU
GUÉRET
Olivier DEROUIN

CA du 14 novembre 2022
Déclaration des personnels d'enseignement et d'éducation

Pour un bac en juin !

Le ministre de l'Éducation nationale a confirmé la tenue des épreuves de spécialité en mars 2023 en dépit des très nombreuses voix qui appelaient à un report de ces épreuves en juin.

Des épreuves en mars : une absurdité pédagogique !

Les processus cognitifs d'apprentissage, la remédiation, prennent du temps. Les élèves sont souvent mis en difficulté par la lourdeur des programmes, la vitesse à laquelle doivent se succéder les chapitres, voire l'insuffisance d'épreuves type bac.

Les élèves de Terminale méritent une année pleine et entière d'apprentissages.

Tout nous conduit à la nécessité d'étaler les apprentissages sur une année scolaire entière. La préparation aux poursuites d'études et à l'enseignement supérieur est un impératif qui ne peut souffrir une scolarité tronquée.

Pour ces raisons, nous demandons la révision du calendrier des examens pour un report des épreuves de spécialité le plus tard possible dans l'année scolaire.



CA du 14 novembre 2022
Déclaration des personnels d'enseignement et d'éducation

Oui aux économies d'énergie,
NON à la dégradation des conditions de travail
de la communauté éducative

Malgré une réglementation abondante et ancienne, ni le gouvernement et ni la Collectivité territoriale n'ont investi à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux. Le contexte actuel et les tensions énergétiques révèlent l'inaction structurelle dans la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. Notre établissement ne doit pas payer le prix de cette impréparation.

Nous demandons :

- que les crédits pédagogiques ne soient en aucun cas affectés par l'éventuelle hausse de la facture énergétique
- que les conditions de travail de la communauté éducative (élèves, ensemble des personnels : d'enseignement et d'accompagnement, de vie scolaire, administratifs, région) soient préservées. Le distanciel n'est en aucun cas une solution, c'est une détérioration des conditions d'étude et un transfert de charges sur les familles et les personnels.
- que soit réalisé un audit énergétique ainsi que le prévoit la réglementation (décret n° 2013-695 du 30 juillet 2013).

Dans l'immédiat, nous demandons à la Région de prendre en charge les dépenses liées au mode de chauffage du lycée.



ANNEXES

ANNEXE N° 1 : COMPOSITION DU CA 2022-2023

<https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:357b768b-5cef-3e46-94e2-b1c1f494f85b>

ANNEXE N°2 : COMPOSITIONS CONSEIL DE DISCIPLINE / COMMISSION D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET A LA CITOYENNETÉ / COMMISSION HYGIENE ET SÉCURITÉ / CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE / COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE / COMMISSION DE RESTAURATION

<https://acrobat.adobe.com/link/review?uri=urn:aaid:scds:US:182d214c-3a17-384a-bc90-00419d7e6e18>